

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Demande d'installation d'un système d'assainissement non collectif.

A renvoyer ou à déposer en Mairie

Je soussigné(é),

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Mél : _____

Demande l'autorisation de réalisation de travaux pour une :

Réhabilitation Création

S'il s'agit un permis de construire veuillez noter le n° : _____

Localisation du projet : N° de parcelle : _____

Adresse (si différente de celle du demandeur) : _____

_____ 51110 Auménancourt

Caractéristiques de l'habitation :

Nature :

Maison individuelle Groupement d'habitats Immeuble Local professionnel

Autre : _____

Destination :

Résidence principale Résidence secondaire Usage locatif

Autre (restaurant, hôtel,...) : _____

Nombre de chambres : ____ Nombre de pièces principales : ____ Nombre d'usagers : ____

Combles aménageables

Caractéristiques du terrain :

Superficie du terrain : _____ m²

Présence d'un point d'eau : Cours d'eau Plan d'eau Puits Point de captage

Responsable du projet

Conception : Bureau d'Etude Maître-d'œuvre, Architecte Entreprise Propriétaire

Réalisation : Propriétaire Entreprise, si choisie : _____

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Description du dispositif d'assainissement non collectif

Pré-traitement

Fosse toutes eaux : _____ l Distance par rapport à l'habitation : _____ m

Bac dégraisseur Autre, précisez* : _____

Type de filière :

Filtre à sable vertical non drainé : surface (L x l) : _____ x _____ Surface : _____ m²

Filière compacte* Mico-station* Autre, précisez* : _____

* fournir la référence, la documentation et l'agrément préfectoral

Distance par rapport :

à l'habitation : _____ m ; au premier arbre : _____ m ; aux limites de propriété : _____ m ; à un point d'eau : _____ m

Ventilation primaire Ventilation secondaire

Le propriétaire, soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- **ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier.** Après étude de son dossier par le Service Public d'Assainissement Non Collectif, le demandeur sera avisé de l'approbation ou non du système préconisé ;
- **réaliser l'installation d'assainissement en son entier**, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été autorisé ;
- **prévenir le SPANC** chargé du contrôle de l'assainissement non collectif dès le début des travaux et avant le recouvrement des dispositifs ;
- **maintenir ensuite en bon état de fonctionnement l'installation** par un entretien régulier et à régler les sommes relatives aux différents contrôles prévues par le règlement du service et dont un exemplaire lui a été communiqué.

Fait à _____, le _____

Signature de l'usagé

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Annexe

Pièces à fournir

- 1 - Le présent formulaire en 3 exemplaires
- 2 - Un plan de situation (1/20 000 ou 1/25 000)
- 3 - Un plan de masse (1/500 au 1/200) précisant La position du bâtiment et des bâtiments voisins, la position des différents équipements constituant le dispositif d'assainissement L'emplacement des puits et autres points d'eau.
- 4 - Une coupe longitudinale du dispositif en place
- 5 - Dans le cas d'une parcelle située dans un lotissement, une copie de l'étude de faisabilité de l'aménagement de la zone.

Dimensionnement

Prétraitement :

Nombre de pièces principales*	Nombre de chambres	Volume minimal en l
Jusqu'à 5	Jusqu'à 3	3000 l
6	4	4000 l
7	5	5000 l
8	6	6000 l
+1	+1	+1000 l

*nombre de chambres +2

Filière :

Surface pour une habitation comprenant au plus 2 chambres : 20 m²
Surface supplémentaire par chambre supplémentaire : +5 m²
Largeur fixe : 5 m Longueur minimale : 4 m

Pour les filières dites compactes, il peut vous être demandé la notice du constructeur précisant les caractéristiques du dispositif, son mode d'utilisation et son entretien.

Liste des dispositifs de traitement compact agréés :

http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=185

Précautions : Pas d'arbre, pas de plantation à moins de 3 mètres de l'installation.

Proscrire le stockage et le passage de charges lourdes au-dessus du dispositif.

Ne pas imperméabiliser la surface du traitement (bitume, béton...).

Annexe

Schéma de principe

En cas d'installation avec un filtre à sable non drainé

